

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Séance du 2 juin 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 33
Excusés : 5
Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le DEUX JUIN, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 27 mai 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - Maires adjoints

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - M. FRISSON - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. NOVAIS - M. DUMONT - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - M. LARGIER - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. ROUSSEAU - M. BOURDELET - Mme VENTURINI - Mme TOUPANCE - M. RIBOLLA .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. LEBOUCHER.

POUVOIRS :

M. ROUSSEAU	à	M. BACHELEY
M. BOURDELET	à	Mme ANANTHARAJAH
Mme VENTURINI	à	Mme PIOT
Mme TOUPANCE	à	Mme HEUCLIN
M. RIBOLLA	à	M. TASD'HOMME

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

SEANCE DU 2 JUIN 2025

N°2025_06_02-21

Ref : Direction des solidarités

Objet: Rapport de la Commission Communale d'Accessibilité pour l'année 2023-2024

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2143-3,

VU la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment l'article 46,

VU la Loi n°2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et visant à favoriser l'accès au service civique pour les jeunes en situation de handicap,

VU la délibération n°2023_03_27-18 en date du 27 mars 2023 portant création de la commission communale d'accessibilité de la commune de Pontault-Combault

VU l'arrêté 2023-A-086 portant nomination des membres de la commission communale d'accessibilité

CONSIDERANT la nécessité de présenter au Conseil municipal le rapport annuel de la commission communale d'accessibilité avant de le transmettre au Préfet,

CONSIDERANT l'avis de la commission communale d'accessibilité du 5 mai 2025,

CONSIDERANT l'avis de la commission services à la population du 20 mai 2025,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

PREND ACTE du rapport de la commission communale d'accessibilité relatif aux années 2023 et 2024, ci-joint.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20250613-2025_06_02_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 6 juin 2025

Gilles BORD

Le Maire de Pontault-Combault